



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 1er avril 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur et à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Les données parlent d'elles-mêmes : un sondage français révèle que 85 % des 18-24 ans utilisent des outils d'IA, dont plus de la moitié quotidiennement. Le ministère a reconnu, dans le cadre du KI Kompass, que l'intelligence artificielle est désormais une réalité dans les écoles luxembourgeoises et qu'il convient, face à son essor, de développer d'abord les compétences humaines des élèves avant l'apprentissage et l'usage de l'IA.

Force est de constater que tous les jeunes n'appréhendent pas de la même manière le fonctionnement de l'IA générative. Le Rapport national sur la situation de la jeunesse au Luxembourg 2025 met à cet égard en lumière un phénomène préoccupant : celui de l'« Usage Inequality » — soit l'inégalité non pas dans l'accès aux outils, mais dans la qualité de leur usage. Certains jeunes interagissent avec ces technologies de manière critique et réfléchie, tandis que d'autres en font un usage passif, sans en comprendre les mécanismes ni les biais.

Cette fracture n'est pas sans risque : des recherches naissantes pointent la vulnérabilité de certains jeunes à substituer les relations humaines par des interactions avec des agents conversationnels, ce qui pourrait nuire au développement de leurs compétences empathiques et sociales — et, à terme, creuser davantage les inégalités existantes. Ainsi, selon un article récent de la *Luxembourg Times*¹, des adolescents au Luxembourg utilisent p. ex. des chatbots pour rechercher un soutien émotionnel, demander des conseils sur leurs relations ou faire analyser des conversations privées. Des psychologues et experts interrogés y soulignent notamment les risques de normalisation automatique de ressentis, l'absence de prise en compte des signaux non verbaux indispensables à la construction de l'empathie, la possibilité de contourner certains garde-fous des systèmes, ainsi que les risques liés à la confidentialité et à la traçabilité des échanges.

Parallèlement, nos voisins français ont lancé, le 21 février 2026, une commission d'experts chargée d'examiner les risques et vulnérabilités liés aux usages grand public de l'intelligence artificielle

¹ Pritchard, H. (22 mars 2026). *Chatbots lend a listening ear to Luxembourg teens, experts say. Luxembourg Times*. <https://www.luxtimes.lu/yourluxembourg/healthandwellbeing/chatbots-lend-a-listening-ear-to-luxembourg-teens-experts-say/96023447.html>

générative, avec pour mission de cartographier ces usages, d'identifier les risques critiques, d'analyser le cadre réglementaire existant et de formuler des propositions concrètes aux niveaux national et européen. La France a également lancé, le 18 février 2026, un appel international à contributions scientifiques portant sur les risques et vulnérabilités liés aux usages grand public de l'intelligence artificielle générative à l'égard des mineurs. Cette initiative vise à alimenter les travaux de la commission d'experts susmentionnée, dont les conclusions ont vocation à être partagées dans le cadre de la présidence française du G7.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Messieurs les ministres :

1. Monsieur le ministre dispose-t-il d'une évaluation spécifique sur l'usage, par les enfants et adolescents scolarisés au Luxembourg, des chatbots conversationnels à des fins de soutien émotionnel, de conseil relationnel ou d'accompagnement personnel ?
2. Au regard des risques signalés par les professionnels de terrain, le gouvernement entend-il renforcer les actions de prévention, d'éducation critique et d'accompagnement psychosocial dans les écoles ?
3. Monsieur le ministre envisage-t-il la mise en place, au Luxembourg, d'un groupe de travail similaire à la commission d'experts française afin d'évaluer de manière approfondie les effets des chatbots sur le développement socio-émotionnel et cognitif des jeunes ?
4. Le gouvernement luxembourgeois entend-il contribuer à l'appel international à contributions scientifiques lancé par la France sur les effets de l'intelligence artificielle sur les enfants et adolescents ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.



Franz Fayot
Député



Ben Polidori
Député



Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, et de Madame la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Stéphanie Obertin, à la question parlementaire n° 3873 de Messieurs les Députés Franz Fayot et Ben Polidori

1. Monsieur le ministre dispose-t-il d'une évaluation spécifique sur l'usage, par les enfants et adolescents scolarisés au Luxembourg, des chatbots conversationnels à des fins de soutien émotionnel, de conseil relationnel ou d'accompagnement personnel ?

À ce jour, le ministère ne dispose pas d'une évaluation exclusivement centrée sur l'usage des *chatbots* conversationnels à des fins de soutien émotionnel, de conseil relationnel ou d'accompagnement personnel par les élèves. Toutefois, des données récentes permettent d'apporter un éclairage précis sur ces usages.

Les résultats du *BEE SECURE Radar 2026*, mené de manière régulière afin d'observer les tendances d'usage des technologies numériques au Luxembourg, montrent que les *chatbots* font désormais partie du quotidien des jeunes : 84 % des jeunes âgés de 17 à 30 ans les utilisent au moins occasionnellement, dont 19 % de manière quotidienne.

Au-delà de cet usage généralisé, les résultats mettent en évidence des usages à dimension personnelle et émotionnelle :

- 45 % des jeunes déclarent utiliser au moins parfois des *chatbots* pour obtenir des conseils personnels ;
- environ 22 % indiquent évoquer avec ces outils des sujets qu'ils ne partageraient avec personne d'autre.

Par ailleurs, ces interactions s'accompagnent d'une certaine forme de relation perçue avec l'IA :

- 17 % des jeunes considèrent l'IA comme une forme d'« ami » ;
- 20 % estiment qu'elle les aide à se sentir moins seuls ;
- 5 % considèrent qu'elle peut, dans certains cas, remplacer du temps passé avec d'autres personnes, même si une large majorité (76 %) continue de privilégier les relations réelles.

Ces éléments confirment que les *chatbots* ne sont plus uniquement des outils fonctionnels, mais peuvent également jouer un rôle dans la sphère personnelle et émotionnelle des jeunes, ce qui justifie une attention particulière en matière d'éducation critique, de prévention et d'accompagnement.

Dans ce contexte, le Luxembourg a fait le choix d'adopter une approche globale et anticipative des usages de l'IA dans l'éducation, en analysant non seulement l'accès aux technologies, mais également la qualité de leur usage et les compétences associées.

Plusieurs dispositifs permettent ainsi de documenter de manière continue les usages, les attitudes ainsi que les opportunités et risques liés à l'IA générative chez les jeunes. Une enquête nationale

menée par SCRIPT en 2025, reconduite sur une base annuelle afin de suivre les évolutions dans le temps, ainsi qu'un processus structuré de consultation de plus de 180 parties prenantes (*Bildung im Dialog: KI*), mettent en évidence des enjeux majeurs, notamment en matière d'usage critique, de dépendance cognitive et de vulnérabilités socio-émotionnelles.

Ces différents éléments sont actuellement consolidés dans le cadre du projet européen *Futureproof Education: Supporting schools in the AI evolution* (TSI), qui vise à établir une analyse approfondie et à identifier les priorités d'action pour un usage responsable, critique et autonome de l'IA.

2. Au regard des risques signalés par les professionnels de terrain, le gouvernement entend-il renforcer les actions de prévention, d'éducation critique et d'accompagnement psychosocial dans les écoles ?

Face aux risques identifiés, le gouvernement adopte une approche proactive, fondée sur le renforcement des compétences humaines, relationnelles et critiques des élèves.

Dans ce cadre, la stratégie nationale en matière d'IA en éducation (*KI Kompass*) définit explicitement le bien-être et l'équilibre psychosocial des élèves et des professionnels de l'éducation comme l'un des trois axes prioritaires de développement. Cet axe structurant intègre de manière cohérente les dimensions de prévention et de sensibilisation, d'éducation critique ainsi que d'accompagnement psychosocial.

En matière de prévention et de sensibilisation, une campagne nationale intitulée *AI != Human – Talk to a person*, développée en collaboration avec BEE SECURE, le CePAS et la CNEL, est actuellement déployée. Elle vise à sensibiliser les jeunes aux limites des systèmes d'IA, en particulier dans des contextes impliquant des relations humaines, des émotions ou des décisions personnelles. Cette campagne sera complétée par des actions de sensibilisation supplémentaires, actuellement en cours de planification, qui seront mises en œuvre directement dans les écoles, avec et pour les élèves.

En matière d'éducation critique, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) développe actuellement des modules d'apprentissage (*micro-learning*) en IA, notamment dans le cadre d'un projet pilote national avec la plateforme *PIX*, afin de renforcer les compétences des élèves et leur compréhension des systèmes d'IA comme base d'une réflexion critique. Par ailleurs, le projet *Kritisch. Kreativ. KI.*, mené dans le cadre du programme INTERREG *Engagement'GR*, vise à mettre à disposition des ressources pédagogiques concrètes pour soutenir le développement de l'esprit critique et créatif des élèves face à l'IA.

En matière d'accompagnement psychosocial, les dispositifs existants, notamment à travers le CePAS, sont renforcés et adaptés afin de mieux outiller les professionnels de l'éducation dans leur rôle d'accompagnement. Cela inclut des actions de formation et de sensibilisation visant à répondre aux nouveaux enjeux liés à l'usage des technologies numériques et de l'IA.

Afin d'assurer une mise en œuvre cohérente de cet axe, un groupe de travail dédié a été mis en place au sein du *Lenkungskreis KI*. Celui-ci a pour mission de développer, tester et évaluer, d'ici 2027, des mesures concrètes en collaboration avec les publics cibles.

3. Monsieur le ministre envisage-t-il la mise en place, au Luxembourg, d'un groupe de travail similaire à la commission d'experts française afin d'évaluer de manière approfondie les effets des chatbots sur le développement socio-émotionnel et cognitif des jeunes ?

La mise en place d'une commission d'experts distincte, sur le modèle français, n'est pas envisagée à ce stade comme une mesure supplémentaire spécifique.

Le MENJE privilégie en effet une approche intégrée et opérationnelle, qui articule étroitement recherche, pilotage stratégique et mise en œuvre concrète, plutôt que la création de structures parallèles.

Les risques liés au développement socio-émotionnel ainsi qu'à une possible dépendance cognitive figurent parmi les enjeux centraux identifiés dans la stratégie nationale en matière d'IA en éducation (*KI Kompass*). Dans ce sens, le gouvernement aborde cette question de manière explicitement fondée sur des données et des analyses (*evidence-based*), tout en veillant à l'articuler avec des projets concrets sur le terrain, qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Dans ce cadre, les travaux en cours au sein du *Lenkungskreis KI*, ainsi que les analyses menées dans le cadre du projet TSI *Futureproof Education*, permettent déjà d'examiner de manière approfondie les effets de l'IA, y compris sur le développement socio-émotionnel et cognitif des jeunes. Cette approche vise à relier directement l'analyse des risques et des usages aux mesures pédagogiques et aux actions de terrain.

Le gouvernement reste par ailleurs attentif aux évolutions internationales et aux initiatives comparables. Il se réserve la possibilité de renforcer ses dispositifs, notamment à travers des mandats de recherche ciblés, des études complémentaires ou une participation à des projets de recherche européens et internationaux.

4. Le gouvernement luxembourgeois entend-il contribuer à l'appel international à contributions scientifiques lancé par la France sur les effets de l'intelligence artificielle sur les enfants et adolescents ?

En début de l'année 2026, le gouvernement a approuvé une mise à jour de la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation qui renforce notamment le rôle de l'IA dans l'ensemble des domaines prioritaires. Puisque l'éducation du 21^e siècle constitue un des quatre domaines prioritaires de cette stratégie avec un focus particulier sur les environnements d'apprentissage et d'évaluation numériques et innovants, des travaux sur le sujet des effets de l'IA sur les enfants et adolescents rentrent donc parfaitement dans les sujets prioritaires de la stratégie nationale et peuvent donc être proposés dans les programmes de recherche du Fonds national de la recherche (FNR) qui sont alignés sur ladite stratégie. Une collaboration scientifique avec la France dans ce contexte est facilitée par le fait que le FNR dispose d'une convention de collaboration avec l'agence nationale de la recherche (ANR), qui est l'organisme français principal de financement de la recherche sur projets et qui permet aux chercheurs de proposer des projets collaboratifs franco-luxembourgeois. Une participation à des initiatives scientifiques internationales sera examinée en lien avec les travaux de recherche et d'analyse actuellement en cours, afin de garantir une contribution cohérente, fondée sur des données et alignée avec les priorités nationales.

Le gouvernement luxembourgeois suit avec attention les initiatives internationales, y compris l'appel à contributions scientifiques lancé dans le cadre du G7.

Dans ce contexte, le Luxembourg entend contribuer activement aux échanges internationaux sur l'intelligence artificielle en éducation, notamment à travers sa participation aux groupes d'experts du Conseil de l'Europe (*EDU-IA*), de la Commission Européenne, *European Schoolnet* et d'autres instances européennes.

Le MENJE est par ailleurs engagé dans plusieurs projets européens en coopération avec d'autres ministères de l'Éducation, notamment dans le cadre de programmes *Erasmus+*. Parmi ceux-ci figurent des initiatives telles que le projet *AIDL (Artificial Intelligence and Digital Literacy)* ainsi que le projet

GenAI4Schools, qui portent notamment sur les effets de l'IA générative sur les pratiques pédagogiques, les relations et les dynamiques au sein de la classe.

Luxembourg, le 19 mai 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH